

## Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

www.carsat-aquitaine.fr

Lettre du Département des Risques Professionnels

RISQUE

En route  
pour une  
mobilité  
sûre et  
durable

Le risque routier est le premier risque professionnel toutes catégories confondues. Or, les salariés utilisent de plus en plus leur véhicule. Cette mobilité croissante – qui pose aussi des problèmes d'environnement – doit être considérée comme une activité à part entière de l'entreprise. A ce titre, les risques qu'elle génère doivent être pris en compte dans l'organisation du travail.

404 accidents mortels en 2010 lors de missions professionnelles ou sur des trajets domicile-travail. Le chiffre fait froid dans le dos. Et il n'y a aucune raison pour qu'il baisse : la distance entre le lieu d'habitation et le lieu de travail augmente régulièrement, les zones d'habitat se dispersent, tandis que l'activité économique s'installe en secteur péri-urbain. Une tendance à laquelle s'ajoutent les effets de l'organisation du travail sur la santé des salariés : les horaires deviennent plus flexibles, on travaille de nuit... Cette mobilité accrue a donc des conséquences immédiates : fatigue, stress dû aux retards, aux urgences, aux temps d'intervention réduits par des déplacements... et des conséquences différées : lombalgies, TMS, etc.

**Contrainte légale ou obligation sociétale ?**

Mais la loi est ainsi faite : l'employeur, qui a obligation de prévention en matière de risque routier professionnel (dans le temps et sur le lieu du travail) n'en a pas sur le trajet domicile-travail. Aujourd'hui, la mobilité est un enjeu essentiel des politiques de développement durable qui incitent les entreprises à mieux organiser les trajets domicile-travail en y associant des objectifs environnementaux (réduction des gaz à effet

de serre...). Mais l'idéal serait que les enjeux de santé soient pris en compte au même niveau ! L'obligation sociétale comblerait ainsi l'absence de contrainte légale.

**Mieux se déplacer, c'est mieux travailler**

Alors comment faire pour mieux organiser les déplacements sans bouleverser le fonctionnement de l'entreprise ? Le livre blanc de l'Assurance Maladie recense des pistes intéressantes. Il s'agit d'abord de dresser un état des lieux de la situation par un dialogue employeurs-salariés sur les conditions de déplacements. Cette concertation peut aussi s'étendre aux acteurs du territoire qui organisent les transports en commun et sont compétents en matière d'urbanisation. Cette phase préliminaire est essentielle : elle permet de repérer les contraintes et les enjeux de la mobilité au sein de l'établissement.

Dans un second temps, on peut, après analyse, élaborer un Plan des Déplacements en Entreprise (PDE), mieux aménager les temps de travail pour réduire les contraintes horaires liées à l'embauche et, pourquoi pas, mettre en place des solutions comme le télétravail, le financement de logements



proches du travail, des tickets à prix réduit pour prendre les transports en commun, la promotion du covoiturage et même le prêt de vélos ! Ces solutions font avant tout appel au bon sens et ont l'avantage de prévenir les risques de santé et de sécurité au travail. Deuxième effet : elles font baisser le bilan carbone et le coût économique induit. Personne ne s'en plaindra.

**Un livre blanc pour penser la mobilité autrement**

Ce livre blanc est le produit d'un travail conjoint des acteurs publics et privés issus des secteurs de la protection sociale et de la protection environnementale, du commerce, des services et de l'industrie. Il propose une série d'actions pratiques et concrètes pour prévenir le risque trajet domicile – travail. L'aménagement de l'organisation du travail pour réduire les déplacements et les contraintes horaires, la promotion des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE) dans les zones d'activité économique ou encore le développement des services (cantine, crèches, conciergeries, etc.) pour limiter les trajets des salariés sont quelques solutions parmi les 12 présentées.

**TÉMOIGNAGE****Benjamin Boulanger,**Responsable sécurité et innovation  
à la Lyonnaise des eaux (Aquitaine)**« Le plus difficile, c'est de changer nos habitudes »**

« En 2011, nous avons déploré une dizaine d'accidents de trajet domicile-travail. Notre première réaction a été de renforcer notre PDE, qui datait de 2008, et de multiplier les actions de prévention routière. L'objectif était de sensibiliser tous les collaborateurs de l'entreprise (pas seulement les automobilistes et les CDI) mais également préserver l'environnement. Parmi les solutions retenues, on peut citer une pièce de théâtre sur le thème de la prévention routière qui relatait un de nos accidents graves domicile-travail de 2011, la mise en place d'un pool de vélos et d'ateliers de réparation, des stages de « remise en selle » pour utiliser sa bicyclette en toute sécurité, des séances de conseil en mobilité pour favoriser les transports en commun et le covoiturage. Nous avons également travaillé en partenariat avec la préfecture et la gendarmerie à l'aide d'un simulateur de conduite pour sensibiliser nos équipes à l'éco-conduite et aux risques routiers. Résultats : depuis septembre 2011, le nombre d'accidents sur le trajet domicile-travail a chuté de 60% ! »

**+ d'INFOS**

> Le livre Blanc « Prévenir le risque trajet domicile-travail » est disponible sur [www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)

**MOBILISÉS**

## « Parce que la prévention a un coût, nous aidons financièrement les petites et moyennes entreprises »



**Francis Di Giuseppe,**  
Ingénieur conseil  
à la CARSAT Aquitaine

**Les petites entreprises, notamment dans le secteur du Bâtiment, sont concernées par de nombreux risques. La CARSAT Aquitaine se mobilise afin de leur proposer des solutions efficaces et faciles à mettre en place.**

### > Pourquoi cibler ces professionnels ?

Les accidents de trajet domicile-travail et les troubles musculo-squelettiques liés aux manutentions, mais surtout les chutes de hauteur, représentent la première cause d'arrêts maladie pour les TPE/PME. Or, ces entreprises n'ont pas forcément de moyens importants pour faire face à tous ces risques.

### > Justement, la prévention, ça coûte cher. Quels types d'actions la CARSAT développe-t-elle pour les aider ?

Nous leur proposons des Aides Financières Simplifiées qui leur permettent d'acheter du matériel pour travailler en sécurité. Nous rencontrons ces professionnels pour leur apprendre des techniques ou leur présenter des outils de travail plus sûrs. Cette promotion est aussi assurée par des relais comme les chambres consulaires.

### > Avez-vous un exemple concret à l'esprit ?

La CARSAT et le RSI ont mené une action expérimentale auprès des peintres de la Dordogne. L'objectif était d'interpeller cette profession sur les risques de chute de hauteur, de promouvoir un équipement de travail répondant aux besoins fonctionnels du métier, tout en prévenant ce risque. On a donc proposé aux artisans intéressés l'acquisition d'une Plate-forme Individuelle Roulante Légère (PIRL), dont 50% du montant était pris en charge par nos soins (montant maximum de l'aide plafonné à 500 €). Le message aux artisans est clair : il existe des solutions pour prévenir les risques. Et nous sommes là pour les y aider !

Toutes les informations concernant ces aides sur [www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)

**ALERTE**

## Frelon asiatique : petite piqûre de rappel



Depuis 2004, le *vespa velutina nigrithorax*, mieux connu sous le nom de « frelon asiatique », a débarqué d'Asie et commencé sa colonisation par le Sud-Ouest. Non content de boulotter les abeilles à l'entrée des ruches, il s'attaque parfois à l'homme. Ses piqûres, très douloureuses, peuvent même entraîner la mort. On compte trois décès en Gironde, dont l'un dans le cadre du travail. Les paysagistes, pépiniéristes et tous les professionnels qui travaillent en extérieur sont exposés à l'hyménoptère énervé.

Voici quelques précautions à prendre pour éviter la venimeuse piqûre :

- Une visite préventive de repérage des nids.
  - Un essaim en vol ? Le laisser passer et se mettre à l'abri dans un local bien fermé.
  - Le nid est bien installé ? Ne surtout pas y toucher et faire appel à une entreprise spécialisée pour l'enlever.
  - En cas de piqûre : mettre en place l'organisation des secours.
- Souvenez-vous : réagir dard-dard peut sauver une vie.

**+ d'INFOS**

Le dossier frelon asiatique de la DRAAF Aquitaine  
<http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Frelon-asiatique>

**DOCUMENTATION**

## L'INRS ne manque pas d'air

Combustible + comburant + énergie d'activation = ... Feu !

Une opération qui peut faire beaucoup de dégâts. La suppression d'un des trois éléments arrête le processus. Et c'est sur ce principe que de plus en plus d'entreprises s'appuient pour prévenir le risque incendie dans leurs locaux.

La diminution de la teneur en oxygène de l'air est une pratique qui concerne de nombreux secteurs : les zones d'entrepôt (industrie chimique pour les substances dangereuses, industrie alimentaire, etc.), les télécommunications, les locaux d'archives, bibliothèques, etc.

Or, sous un certain seuil, une atmosphère appauvrie en oxygène provoque des troubles de la santé. L'INRS publie donc un aide mémoire technique qui donne des préconisations techniques, organisationnelles et médicales à respecter scrupuleusement.



**+ d'INFOS**

L'ED 6126 est à télécharger sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**FAQ**

## Quel est le rôle du CHSCT dans le dispositif de pénibilité ?

La loi n°2010-1330 du 9/11/2010 sur la pénibilité au travail renforce le rôle du CHSCT. Ce dernier a pour mission de veiller à l'observation des prescriptions légales prises dans ce domaine. Il procède à l'analyse de l'exposition des salariés à des facteurs de pénibilité. Il doit également être consulté sur le diagnostic préalable et le projet de plan d'actions, au titre de ses compétences générales en matière de prévention des risques professionnels.

**+ d'INFOS**

> En ligne sur [www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr), le sujet « Risque » sur la pénibilité au travail dans le Vigie n°57.

**NOUVEAUTÉ**

## www.carsat-aquitaine.fr Une adresse qui vaut le dé-clic !

**Vous voulez tout savoir sur le nouveau site internet de la CARSAT Aquitaine ? Voici sa carte d'identité.**

Vous trouverez un espace entièrement dédié aux entreprises, avec des outils et des fonctionnalités spécifiques.

### Adresse

[www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)

### Atouts

Des fonctionnalités pratiques déjà connues et éprouvées : l'inscription aux offres de formation, le téléchargement de Vigie, l'accès à toute la bibliothèque de documentation prévention... Les entreprises peuvent également consulter leur barème d'accidents du travail et trouver un contact privilégié.

Toute l'info sur les autres offres de la CARSAT notamment en matière d'information retraite pour les entreprises sont également accessibles sur cet espace.



### Signes particuliers

La nouvelle version c'est :

- Plus d'ergonomie et une navigation plus intuitive,
- Plus d'infos et d'actus en ligne,
- Un agenda,
- Un moteur de recherche d'informations par thématique,
- Une plus grande interactivité avec l'internaute (FAQ, sondages en ligne, possibilité de laisser des commentaires sur des actus, de partager de l'info sur les réseaux sociaux...),
- Davantage de supports multimédias

Le site se veut évolutif et à l'écoute des internautes. Chaque année, de nouveaux outils verront ainsi le jour. A vos souris !